



Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement

Rue Centrale 49 2501 Bienne
T: 032 326 16 11 F: 032 326 16 90
info.beu@biel-bienne.ch www.biel-bienne.ch

Aux
représentantes et représentants des médias

Communiqué de presse du 20 février 2015

Premiers résultats des analyses du site pollué du Marais de Mâche

En juin 2014, le Conseil municipal a octroyé un crédit d'engagement de 100'000 fr. pour procéder à des analyses complémentaires d'échantillons de puits ainsi qu'à des analyses détaillées du sol, du gaz de décharge et des eaux souterraines dans le secteur de l'ancienne décharge municipale du Marais de Mâche. Compte tenu du danger potentiel que représentent des déchets industriels contenant du radium, il a été convenu avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) d'analyser en ce sens les eaux souterraines. Les résultats de ces analyses faites par l'Office cantonal des eaux et des déchets (OED) et l'OFSP sont désormais disponibles et montrent qu'il n'y a pas de danger pour la santé, mais que certains assainissements devront toutefois être réalisés au cours des prochaines années.

La décharge située au Marais de Mâche a été utilisée par la Ville de Bienne entre 1937 et 1976 pour évacuer les déchets ménagers jusqu'à l'entrée en service de l'usine d'incinération des déchets de la MÜVE (ex-MÜRA). Après sa fermeture, la décharge a été remblayée et recouverte d'une couche d'au moins cinq mètres de terre (surtout déchets de chantier et matériaux d'excavation) formant le corps de la décharge. Par conséquent, on sait depuis longtemps que ce site renferme des déchets.

Ces dernières années, les analyses nécessaires ont été réalisées d'entente avec l'Office cantonal des eaux et déchets (OED). Elles ont montré que les eaux souterraines et le cours d'eau d'Orpond étaient pollués par des substances nocives résultant du corps de la décharge. Au vu des analyses préliminaires, l'ancienne décharge du Marais de Mâche est considérée comme un site devant être assaini au sens de l'Ordonnance fédérale sur les sites contaminés (OSites) et elle figure également dans le cadastre des sites pollués (CSP).

Les résultats des analyses détaillées réalisées au dernier semestre sont désormais disponibles.

Résultats des analyses détaillées

Les analyses détaillées se réfèrent, d'une part, à l'état du système original d'évacuation des eaux et, d'autre part, à l'analyse des polluants. Les relevés par caméra vidéo révèlent que les

vieux systèmes d'évacuation des eaux de l'ancienne décharge du Marais de Mâche ne sont plus en état de fonctionner, et que les eaux d'infiltration de la décharge ne peuvent plus être captées de manière contrôlée.

Des concentrations élevées de solvants chlorés et d'ammonium ont été mesurées dans les échantillons d'eau prélevés dans le système d'évacuation des eaux, dans les eaux souterraines et le cours d'eau d'Orpond. Des échantillons de sol ont été prélevés dans divers jardins potagers. Des teneurs élevées en métaux lourds ont certes été constatées, mais cela ne représente aucun danger pour les utilisatrices et utilisateurs. Ils ne tirent d'ailleurs pas forcément leur origine de la décharge, car ils ont pu être transportés par les airs ou s'infiltrer dans le sol par suite d'un usage excessif d'engrais.

Des teneurs élevées en méthane et en dioxyde de carbone ont été constatées dans le corps de la décharge. Le méthane et le dioxyde de carbone proviennent de la dégradation biologique de déchets organiques, ce qui peut engendrer des accumulations de gaz dangereuses dans les conduites et les chambres de canalisation. Des mesures de sécurité correspondantes ont déjà été prises à ce jour.

En outre, au vu des expériences acquises en 2014, des échantillons d'eau ont été analysés sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) quant à une contamination potentielle au radium 226. Les résultats des mesures de la radioactivité des eaux souterraines prélevées dans la zone des effluents de l'ancienne décharge ont montré localement un marquage en radium 226, laissant penser que des déchets contaminés au radium pourraient s'y trouver. En l'état, le risque sanitaire pour la population est considéré comme très faible. Tous les échantillons d'eau présentent une valeur inférieure à la valeur de référence stricte de l'UE quant à la teneur en radium 226 de l'eau potable, et ils ne représentent donc aucun danger pour la santé, d'autant plus qu'il n'existe aucun captage d'eau potable aux environs de l'ancienne décharge du Marais de Mâche. Toutefois, des mesures complémentaires sur site analogues à celles réalisées sur la décharge située au chemin des Fléoles seront effectuées par l'OFSP.

Prochaines démarches

Les objectifs et la date de l'assainissement seront fixés en coopération avec l'OED. Ensuite, il conviendra de déterminer une variante optimale pour assainir ce site pollué en tenant compte de critères tels que l'efficacité, la rentabilité et l'impact des diverses mesures sur l'environnement. L'étude de variantes prévoit des clarifications complémentaires ciblées comme bases décisionnelles. Ce processus devrait prendre environ deux ans. Un projet d'assainissement concret sera élaboré dès que la variante optimale aura été retenue.

Pour tout renseignement complémentaire:

Roger Racordon
Responsable du Département des infrastructures de la Ville de Bienne
T: 032 326 16 53

Pour toute information spécifique sur le radium 226, s'adresser à:

Office fédéral de la santé publique (OFSP)
Dr. S. Estier
T: 031 322 95 05
Courriel: str@bag.admin.ch